



L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92 53 45 28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

Sommaire	
Edito	p. 1
Congrès du SNUipp 05	p. 2
Congrès du SNUipp 05	p. 3
CAPD / Remplacement	p. 4
Supplément : 4 pages vote CSI	

Dispensé de timbrage GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine
Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://05.snuipp.fr/>



Déposé le mercredi 02 mai 2007

Vous trouverez dans ce bulletin :

- Le début du compte-rendu du congrès de Guillestre (la fin dans un prochain bulletin).
- Un 4 pages consacré à la consultation des adhérents sur l'adhésion de la FSU à la CSI (Confédération Internationale des Syndicats) + le matériel de vote.

Ce 4 pages comporte : le texte du BDFN informant sur les enjeux de la consultation, l'expression des courants de pensée, le bulletin et modalités de vote.

Quelques rappels :

- Le vote, pour le SNUipp, se déroule du **7 au 31 mai**.
- Le dépouillement et la remontée des résultats se feront le 1er juin.
- Participent à la consultation tous les syndiqués à jour de leur cotisation au 2 mai 2007.

RESULTATS - PREMIER MOUVEMENT

Les résultats du premiers mouvement seront connus d'ici la fin du mois de mai. Cette année, le SNUipp publiera sur Internet le résultat du mouvement (fini le minitel !).

Chaque collègue pourra consulter uniquement son résultat à l'aide d'un code (numéro de syndiqué ou numéro figurant sur l'étiquette du bulletin).

D'autres consultations anonymes seront possibles (mouvement par ville, école...).

Comme chaque année, l'intégralité du mouvement sera publié par bulletin.

Rappel du calendrier :

04 mai 2007 : CAPD mouvement sur postes particuliers
24 mai 2007 : CAPD premier mouvement
22 juin 2007 : CAPD mouvement complémentaire

Edito

Le chant des sirènes !

Le congrès départemental du SNUipp 05 vient de se tenir à Guillestre et l'on voit combien il devient compliquer de réunir du monde dans les instances statutaires ou paritaires tant le problème du remplacement est criant, les pressions sont fortes et la culpabilisation très grande !

Et pourtant le niveau du débat a été intéressant et de toutes manières ce débat est indispensable à la bonne vie démocratique de notre outil syndical.

Cependant, certains constats sont parlants : la syndicalisation fonctionne bien ou du moins est en augmentation cette année alors que les mobilisations sont de plus en plus difficiles et le militantisme syndical en déclin. C'est bien pour cela qu'en ces temps forts de notre vie politique, le SNUipp en appelle à résister aux chants des sirènes. Il est effectivement réconfortant de se dire qu'aujourd'hui les candidats à la présidence de la république vont régler tous nos problèmes personnels d'autant que tout un chacun prend de plein fouet les régressions de ces dernières années tant au niveau du pouvoir d'achat que des choix de société qui ont été engagés. C'est d'autant plus facile que les valeurs de solidarité, laïcité... ont été galvaudées ces vingt dernières années. Et pourtant, les deux projets qui nous sont proposés pour le second tour de l'élection présidentielle sont très différents. Si les deux candidats ont fait de la surenchère à la promesse électorale pour régler tous nos problèmes de la vie quotidienne, les idées et les propositions proposées ne sont pas les mêmes. Chacun choisira en fonction de ses convictions mais autant dire que les valeurs que nous défendons au quotidien dans notre action syndicale ne sont pas compatibles avec les valeurs d'individualisme, de méritocratie, de suspicion permanente...

Seule une politique fondée sur la solidarité, le partage et la responsabilité peut enrayer l'engrenage dans lequel on a mis le doigt !

Bon vote !

Geoffroy CHEVALIER

Thème 2 : Organisation et fonctionnement de l'école

Rapporteur : *Christophe Mathieu.*

1. Effectifs/budget :

Comment mieux mobiliser sur les questions budgétaires ? Comment lier les actions de carte scolaire à ces mobilisations ? On a vu au niveau du département des élus de la majorité ayant voté les budgets successifs se mobiliser contre les fermetures de classe. Il y a là une incohérence totale. Finalement, ce sont des postes de remplaçants qui sont supprimés (ZIL et brigade). L'effet sur le terrain sera effectif à la prochaine rentrée. Les collègues ne semblent réaliser que lorsqu'ils sont touchés directement dans leur école !

2. Direction et fonctionnement des écoles :

Statut de l'école et des directeurs : nécessité d'une clarification des missions et d'une reconnaissance de la fonction avec l'augmentation des charges. Malheureusement, c'est un détournement du Ministère avec le protocole de décharge avec les PE2 : Il y a un côté positif pour les collègues avec la décharge réelle, mais uniquement pour les écoles à 4 classes (qu'en est-il des écoles de moins de 4 classes, ce n'est pas 2 journées à la rentrée qui suffiront !)

Risque ? Radicalisation : « GDID », EPEP.

3. LOLF : thème effleuré, ressenti comme un outil au service de la compression de la masse salariale.

4. Expérimentation EPEP : liée à la direction d'école, c'est une dérive !

5. Quels nouveaux métiers ? Quels besoins ? Les nouveaux besoins sont déjà mis en évidence, ce n'est pas dans le cadre des EVS qu'on améliorera la situation, mais avec des emplois statutaires pérennes, pour créer une équipe dynamique sur un projet à plus long terme (on pense au projet d'école). Refus des emplois précaires.

6. L'argent de l'école : c'est sur ce point que la réflexion s'est concentrée. Le financement par les collectivités locales est extrêmement inégalitaire et peut varier de 1 à 10 selon les communes. Le SNUipp siège au conseil territorial national (loi sur les libertés locales) qui traite des inégalités sur le territoire : Comment mieux définir le contenu du cahier des charges ? A quel niveau doit s'organiser la péréquation ? Quel rôle de l'État et des collectivités territoriales ?

Comment mieux définir les besoins financiers ? Faut-il élargir les compétences des mairies aux autres collectivités territoriales ?

Dans les Hautes-Alpes, nous remarquons un gros problème budgétaire avec les transports, pour se rendre à la piscine par exemple, aux musées... Dans le respect des programmes, il faut une obligation de financement. Il faut un cadrage à minima obligatoire pour toutes les écoles.

On ne peut réaliser un projet d'école que si on a les moyens de le mettre en œuvre : l'Éducation Nationale nous demande de monter des projets, mais le calendrier des financements diffère et les subventions allouées sont le plus souvent inférieures

aux besoins.

Mandat :

Demande d'une vraie politique pour organiser les classes de découverte avec les moyens correspondants.

Rôle de l'État : définir des règles (lois) identiques à mettre en œuvre au niveau des départements et des communes. Le cahier des charges précis et la péréquation doivent être définis nationalement pour être appliqués au niveau des communes.

L'équilibre (péréquation) doit pouvoir se faire au niveau du département par un investissement financier (par exemple pour les transports piscine, musée, culture en général...) pour offrir une égalité au niveau des écoles : on ne peut pas tout demander aux communes.

Limite de l'harmonisation pédagogique : mener une réflexion pour acheter du matériel en commun par exemple.

7. La sectorisation. (question non traitée)

8. ZEP / REP / RAR (DISPOSITIFS Boro) : regret de voir disparaître les ZEP du département avec leurs spécificités.

9. La petite enfance.

10. L'intégration des IUFM : on aurait bien voulu traiter cette question pour évoquer le niveau de diplôme requis dans la mouvance LMD (licence/master/doctorat)...si le 2nd degré revendique le niveau master, faut-il le revendiquer pour les PE ?

11. Financement du privé. (question non traitée)

12. Hors de France. (question non traitée)

Thème 3 : L'École et ses personnels

Rapporteur : *Magali Manuel.*

1. La formation :

Les stages filés récemment mis en place permettent aux PE2 d'appréhender la vie d'une classe sur une année scolaire complète et d'avoir un suivi de leurs élèves plus significatif.

Ces stages filés peuvent également apporter, via les PE2 un souffle « nouveau » au sein de l'IUFM, en prise directe avec la réalité, aspect qui fait souvent défaut à la formation initiale.

Les collègues présents au congrès du SNU

ont suggéré, dans le cas où le nombre de PE2 « à caser » serait supérieur au nombre d'écoles de 4 classes :

- de pouvoir leur permettre de travailler en binômes sur la même classe (avec des modalités de fonctionnement à définir),

- d'ouvrir les stages filés aux autres écoles.

Tout ceci pour aboutir une fois de plus à ce constat : il nous faut plus de maîtres que de classes !

Mais ce n'est pas vraiment (encore ?) dans l'air du temps.

Cependant, il est indéniable que la pratique du terrain pendant la formation initiale est étroitement liée à la formation continue des personnels en place. En effet, le stage filé se substituant à l'un des stages R3, cela

implique 3 semaines de formation en moins !

Nous avons donc ensuite naturellement abordé l'épineux problème de la Formation Continue.

Celle-ci ne cesse de se réduire, en quantité et en qualité, faute de moyens de remplacement et de restrictions budgétaires. De l'avis unanime, l'offre est limitée, les contenus peu attractifs car nous fonctionnons en vase clos. Il serait souhaitable d'ajouter aux personnes-ressources du 05 des intervenants extérieurs, des enseignants innovants, des chercheurs... Il est dommage que notre département soit laissé pour compte pour des raisons de pseudo-éloignement ou de ruralité excessive.

La formation continue est un droit, et ce

droit n'est pas respecté.

Avec nostalgie nous avons regretté la pas si lointaine époque de l'Accompagnement des équipes d'écoles qui permettait, pour peu que les moyens nécessaires soient déployés, de nous enrichir mutuellement de nos pratiques.

Il serait utile de faire remonter de manière visible le besoin criant en formations, par exemple en nous inscrivant massivement à celles qui se présentent encore à nous.

2. Des emplois précaires dans les écoles : les E.V.S. :

Les EVS sont recrutés pour 10 mois et ont pour mission d'assister le directeur dans certaines tâches administratives ou encore à accompagner les classes lors des sorties hors de l'école.

Si d'un point de vue humain l'intention est

tout à fait louable, nous nous sommes accordés à dire que l'École n'a pas vocation à réinsérer les gens. De plus, il serait bon de pérenniser la fonction de l'adulte supplémentaire et de lui donner un véritable statut au sein de l'école, ce qui aurait en outre pour effet de limiter un turn-over trop important des EVS.

3. La médecine du travail :

Contrairement aux apparences, elle existe bel et bien... sur le papier. Mais ici encore, la loi n'est pas appliquée : actuellement un seul médecin, consultable à Aix-en-Provence gère l'ensemble des instituteurs, professeurs, TOS... de l'Académie. Des postes de médecins sont pourtant offerts, mais jugés trop peu attractifs.

Il n'y a que 37 postes de réadaptation (dits « sans élève », par exemple dans l'Admi-

nistration, au sein des mutuelles...) qui sont offerts aux enseignants sortant d'un Congrès Longue Maladie, là encore pour toute l'Académie !

En conclusion, nous constatons que la visite médicale réglementaire (une fois tous les 4 ou 5 ans, ce qui est déjà insuffisant en soi) est impossible à mettre en œuvre faute de moyens.

Quels recours avons-nous pour faire valoir nos droits ? L'État est en faute, et il faut que cela se sache. Aussi, nous envisageons de communiquer dans ce sens auprès des délégués de parents lors des conseils d'école ainsi qu'auprès des Fédérations. Il en va de notre santé mais aussi de celle de nos élèves. Gageons que ce dernier argument saura trouver des oreilles attentives et compatissantes.

Thème 4 :

Quel syndicalisme pour agir en France et dans le monde ?

Animateur et rapporteur : Bernard Hodoul.

1. Un syndicat au cœur de la société :

Rappel de ce qui fait l'une des originalités du SNUipp et de la FSU : l'implication forte dans le « sociétal » : ATTAC, débat sur le TCE, base élèves, collectif national unitaire contre la loi sur la prévention de la délinquance, marchandisation de l'école, mondialisation et surtout au cours des derniers mois RESF (réseau éducation sans frontières).

Cette dimension est appréciée par les collègues.

Depuis le congrès de la FSU de Marseille, un débat s'est engagé sur l'adhésion de la FSU à la CSI (confédération syndicale internationale). Pour trancher entre des positions antagonistes, le congrès fédéral a décidé de consulter l'ensemble des syndiqués de la FSU au cours du mois de mai 2007.

2. Quel syndicalisme ?

Le SNUIPP porte un syndicalisme revendicatif, unitaire et pluraliste dans lequel la grande majorité des collègues se reconnaît. Comment faire pour qu'il soit davantage encore en phase avec la profession ? Comment impliquer mieux les collègues ?

Au niveau départemental, le SNUipp se porte bien en terme d'adhésions (augmentation du nombre de syndiqués). Il existe un contraste entre cette augmentation et la moindre implication des collègues : il ne faudrait pas que l'adhésion devienne une adhésion de consommateur, une assurance.

Il existe également un paradoxe entre une participation forte dans les réunions d'information syndicales (en dépit des pressions de l'IA) et l'engagement des collègues dans les actions proposées (peu d'implication).

Constat des difficultés pour participer aux réunions sur le temps de travail (remplacement, pressions de l'IA...)

Comment faciliter la participation dans les instances départementales du syndicat, prendre mieux en compte la diversité et la féminisation de la profession ? Comment renouveler les « cadres » ? etc...

Les membres de la commission ont beaucoup discuté de ces thèmes et font des propositions :

- permettre aux mamans (et aux papas) de faciliter la garde des enfants pour la participation au CS ;
- défrayer les membres du CS qui se déplacent (frais de déplacement) ;
- améliorer la communication interne ;
- pour éviter les déplacements : vidéoconférences de temps en temps, débat par le biais d'Internet... ;
- inciter les collègues à plus participer au CS : expliquer, dédramatiser cette participation : ce n'est pas un sacerdoce, on peut participer à son rythme – donner un ordre du jour détaillé, avec les textes soumis au débat, mettre les compte-rendus du CS sur la liste de diffusion ;
- faire plus de réunions d'info syndicales « ciblées » notamment en direction des plus jeunes ;
- essayer de créer un réseau de correspondants d'école qui transmettraient les infos aux collègues et seraient le lien entre les collègues et la « direction » départementale.

Ces propositions ont été reprises en débat général.

CAPD du 13 avril 2007

Avancement à la hors classe : cette année encore 5 promotions. Le classement est fait suivant un barème national qui prend en compte : la note au 31 décembre de l'année en cours, l'échelon coefficient 2, le nombre d'années consécutives d'enseignement en ZEP (1 point pour 3 ans) ; l'AGS n'intervient que pour le départage

des ex aequo. Ce qui est le cas cette année pour tous les promus.
Barème des 5 premiers promus :

- 42 / AGS : 37.708
- 42 / AGS : 36.850
- 42 / AGS : 36.514
- 42 / AGS : 35.800
- 42 / AGS : 35.158

Liste supplémentaire :

- 42 / AGS : 32.333
- 42 / AGS : 29.289

Pour les résultats nominatifs, vous pouvez contacter les élus du personnel.

Disponibilités : seules les disponibilités pour convenances personnelles doivent être présentées en CAPD, mais les décisions sont déjà prises par l'administration et les personnes concernées informées. Toutes les disponibilités sont accordées.

Annulations de permutations : deux personnes ont refusé leur permutation ce qui laissera deux places supplémentaires pour les rapprochements de conjoints. Avis favorable de la CAPD.

Questions diverses :

- Le SNU demande une nouvelle fois une réexamen du calendrier scolaire en ce qui concerne les samedis vaqués. Répartition des samedis vaqués plutôt en milieu de période et pas systématiquement avant les vacances.

L'Inspecteur d'Académie va réfléchir à notre demande d'autant que

les causes d'absentéisme ne sont pas liés forcément au calendrier scolaire.

- Au niveau des autorisations d'absence, l'administration se retranche derrière le règlement. Les autorisations d'absence sans traitement n'existeront plus. Les personnels devront faire une demande d'autorisation d'absence qui sera acceptée ou refusée. Dans le cas d'un refus, ces personnels pourront effectuer une demande de disponibilité (pas de traitement et interruption de carrière) qui sera de même acceptée ou refusée.

Le SNUipp demande à nouveau que le remplacement des représentants du personnel soit une priorité pour la tenue réglementaire des instances paritaires. Dans les faits, suite à un accord de principe, ces instances se tiennent le vendredi, sur le temps de décharge des délégués, afin de limiter le nombre de personnes à remplacer. Le SNUipp rappelle que ce temps de décharge n'est pas dévolu aux commissions paritaires. La perturbation des instances paritaires du fait de l'absence de certains membres (car non remplacés) pose un problème démocratique. Qu'en sera-t-il l'année prochaine avec cinq postes de ZIL en moins ?

Culpabiliser pour mieux diviser...

La question du remplacement (ou plutôt du non-remplacement) est, elle aussi, révélatrice de la gestion de l'administration dans notre département.

La dégradation de la situation des collègues concernés (ZIL et brigades) est considérable : les brigades sont devenues des ZIL départementaux du fait de la quasi disparition de la formation continue. Corvéables à merci, ces collègues TR sont des pions que l'on utilise de plus en plus pour éteindre les incendies. Il n'est plus rare d'être contraint d'effectuer deux remplacements dans la même demi-journée. La cohérence pédagogique est le dernier souci d'une administration qui ne sait plus comment faire face aux difficultés de remplacement. Certaines « perles » intervenues cette année, seraient dignes d'être publiées dans les brèves du Canard Enchaîné. Le bateau prend vraiment l'eau de toute part.

Pour couronner le tout, nos collègues voient entériner la suppression d'une partie des indemnités qui permettait tout juste de rembourser les frais engagés. Nous constaterons dès le prochain mouvement que l'intérêt pour ce type de postes par une partie des enseignants va inéluctablement disparaître.

Les remplacements de courte durée

sont devenus une denrée tellement rare que les collègues en viennent à s'autocensurer. La norme est devenue l'exception.

Cela crée un climat malsain où les droits fondamentaux sont remis en cause, en particulier le droit syndical. La participation aux réunions d'information syndicales est soumise à une pression intolérable de l'administration comme si c'était une faveur accordée aux instits désinvoltes qui osent quitter leur classe.

La participation aux instances statutaires des syndicats est aussi remise en cause. (réunions de bureau, congrès, stage de formation syndicale...)

Les représentants du personnel ont de plus en plus de mal à assurer leur mission alors qu'ils font pourtant preuve de bonne volonté en acceptant par exemple que les CAPD aient lieu sur le temps de décharge syndicale (alors que les décharges syndicales ne sont absolument pas faites pour ça).

Le pire est que cette situation engendre un climat détestable qui conduit les collègues à abandonner d'eux-mêmes leurs droits. L'intérêt supérieur des élèves (sans ironie aucune) entraîne bon nombre de collègues à renoncer à participer aux réunions qui sont pourtant indispensables à la vie collective du syndicat et donc de la profession. On en vient même parfois à voir un climat de suspicion s'installer entre les collègues. Certains tentent de donner « mauvaise conscience » à ceux qui seraient ten-

tés d'« abandonner » leurs élèves pour se rendre aux réunions.

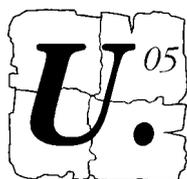
« Culpabiliser pour mieux diviser », c'est tout bénéfique pour l'administration.

Alors, chers collègues, n'est-il pas temps de dénoncer tous ensemble cette situation car il ne faut pas inverser les rôles. Le problème ne vient pas des collègues qui sont absents pour des raisons de maladie ou parce qu'ils participent à des réunions statutaires. Il provient bel et bien de l'insuffisance des moyens en remplacement. Qu'advient-il l'année prochaine quand nous aurons à subir la suppression supplémentaire de 5 ou 6 postes de remplaçants, comme prévu dans la carte scolaire ? Peut-être en viendra-t-on à se reprocher entre nous d'être malade ou d'attendre un enfant ?

Il est absolument nécessaire de réagir, de refuser de se culpabiliser sans cesse parce qu'on ose revendiquer ses droits et, pour les collègues ZIL ou brigades, de refuser d'être considérés comme des bouche-trous et non comme des enseignants.

Nous demandons toujours 10 postes supplémentaires pour le département ; juste pour envisager la prochaine année scolaire avec un peu plus de dignité pour les élèves, leurs parents et les personnels que nous sommes. Est-ce vraiment utopique ?

Bernard Hodoul



Il n'est jamais trop tard, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.